

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL066-22

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 29 septembre 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 29 septembre 2022)
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 29 septembre 2022)
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 28 septembre 2022)
M^{me} HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 29 septembre 2022)
Mme LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 29 septembre 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 29 septembre 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à P. CONINX, en date du 20 septembre 2022)

Absent excusé :

M. YAMOUNI Mahfoud

Madame Alberte BONNIN-DESSARTS et M. Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Signature d'une convention pour des interventions pédagogiques et des séances d'analyse de la pratique auprès du personnel du service scolaire- périscolaire.

Rapporteur : Lola MALVOISIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de la formation des équipes du service scolaire-périscolaire (référénts, animateurs et ATSEM), deux intervenantes Laurence SOUBRIER et Céline THIBAUD interviennent à raison de 26 séances d'analyse de la pratique auprès des équipes (sept séances pour les animateurs de maternelle, sept séances pour les animateurs d'élémentaire, sept séances pour les ATSEM, cinq séances pour les référénts) et une séance de bilan.

Le tarif d'une séance d'analyse de la pratique (2h) s'élève à 240 €, soit un total de 6 440 € pour 26 séances et 240 € pour les bilans soit 6 680 euros.

Le montant total des frais de déplacements s'élève à 476,28 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'intervention de Laurence SOUBRIER et de Céline THIBAUD,
- de l'autoriser à signer la convention,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2022 chapitre 11, article « Charges à caractère général ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

Publié le : 07 OCT. 2022